GF-002

Le Rien

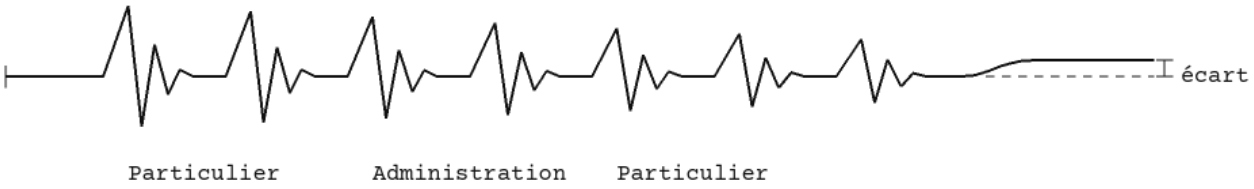
Vendu 80 €. L'administration fiscale réclame la TVA dessus.



A eu lieu 7 FAITS

DATE	A EU LIEU	TRACE
2012 →	PARTICULIER Des acheteurs, pour la plupart aux États-Unis, achètent 375 unités de Rien, à 76,80 € l'unité.	RÉCIT DE L'ARTISTE
2014	PARTICULIER Le 23 décembre 2014, un acheteur paie du Rien en France. Un ticket de caisse est émis.	DOCUMENT
2016	ADMINISTRATION L'administration fiscale réclame la TVA sur du rien.	DOCUMENT
2017	ADMINISTRATION Le 12 juin 2017, l'administration fiscale met l'artiste en demeure de payer.	DOCUMENT
2019	PARTICULIER Le 30 janvier 2019, un client achète Rien à crédit et reçoit Rien quinze jours après.	RÉCIT DE L'ARTISTE
2020	PARTICULIER Depuis les urgences de Nîmes, une cliente appelle pour demander ce que contient le Rien.	RÉCIT DE L'ARTISTE
2022	PARTICULIER Un client interroge le service client pendant quatre heures pour savoir comment le Rien est produit.	DOCUMENT

Il y a eu lieu

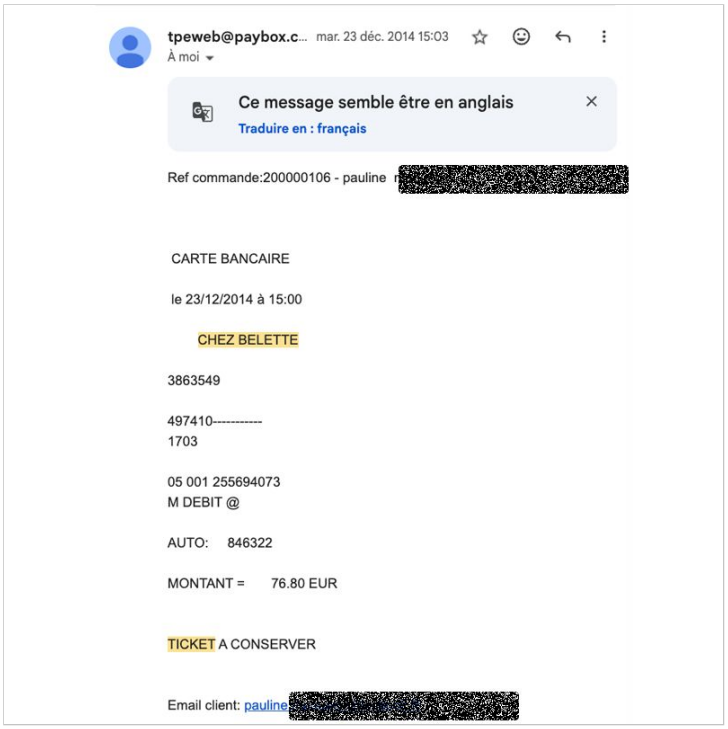


Posé · 2009 Aujourd'hui

7 instances l'ont admis. Le tracé est revenu au calme. L'écart demeure.

PAR NATURE	Du rien
PAR DESTINATION	Marchandise
DATE	2009
ŒUVRE	CHEZBelette
CONSTAT	Achat constaté
ÉCART	CONSTATÉ
PIÈCE JUSTIFICATIVE	Capture
DOCUMENT	**Image : premier ticket de caisse d'une vente de Rien en France, 23 décembre 2014**

https://gregoirefalque.com/wp-content/uploads/2026/10/Facture-du-rien.png


tpeweb@paybox.c... mar. 23 déc. 2014 15:03
À moi

Ce message semble être en anglais
Traduire en : français

Ref commande:200000106 - pauline [redacted]

CARTE BANCAIRE

le 23/12/2014 à 15:00

CHEZ BELETTE

3863549

497410----------
1703

05 001 255694073
M DEBIT @

AUTO: 846322

MONTANT = 76.80 EUR

TICKET A CONSERVER

Email client: pauline [redacted]

Image : Post it de rendez-vous avec l'inspecteur

https://gregoirefalque.com/wp-content/uploads/2026/10/Controle-fiscal-sur-le-Rien-1122x800.png

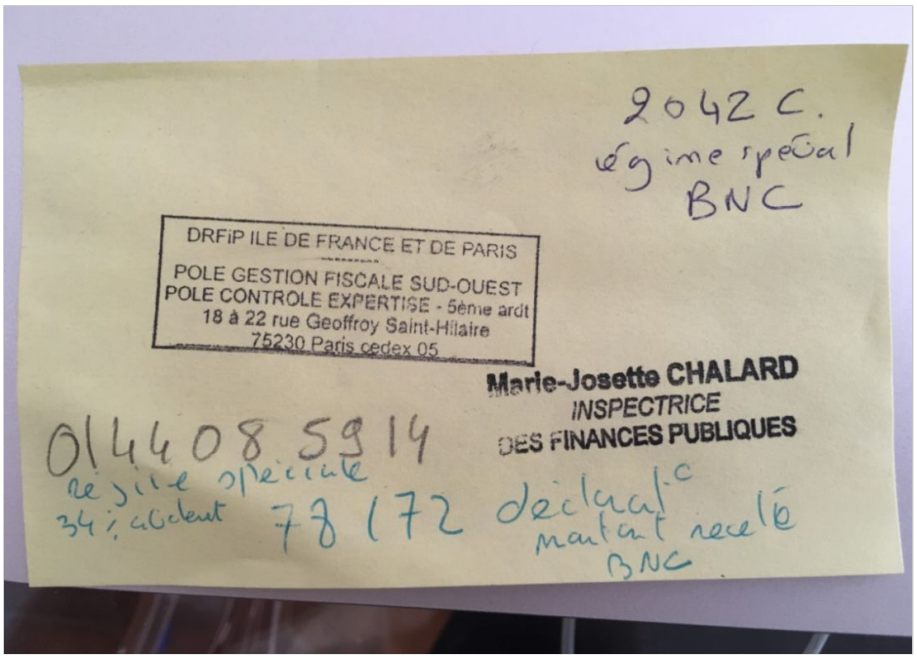
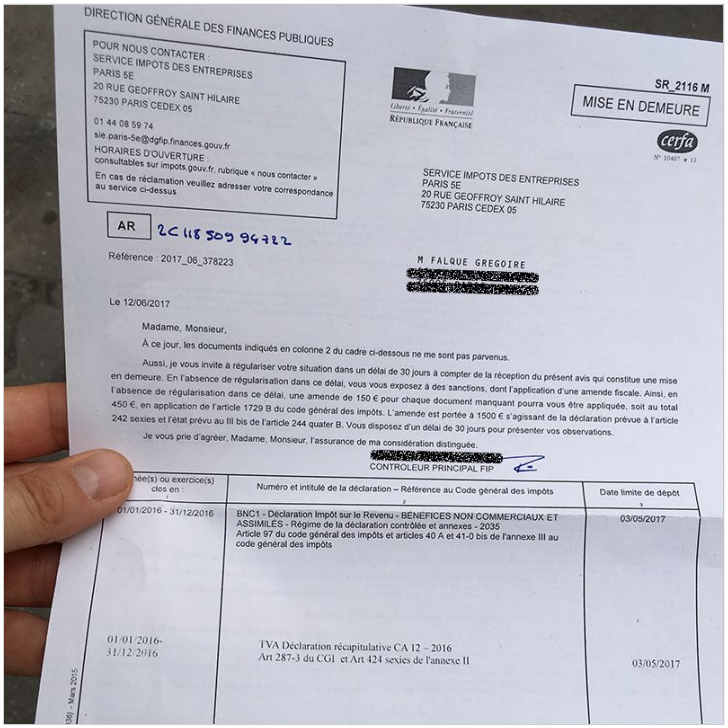


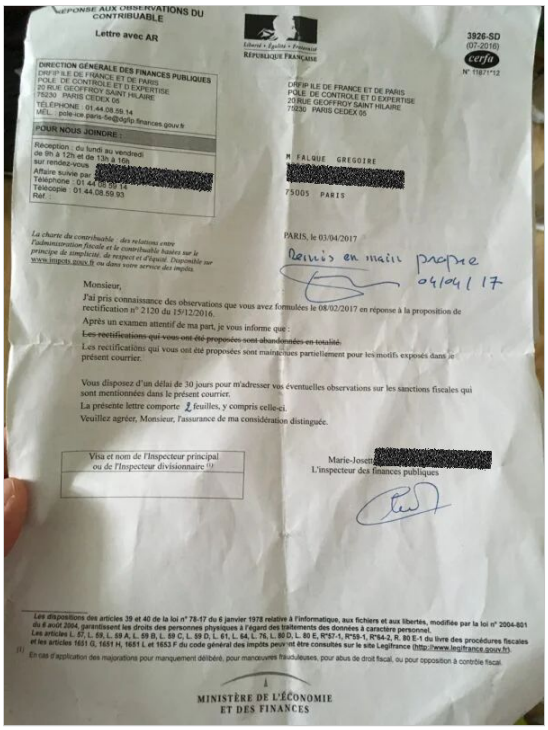
Image : mise en demeure de payer la TVA, 12 juin 2017

https://gregoirefalque.com/wp-content/uploads/2026/10/Mise-en-demeure.png



Photographie, lettre du redressement fiscal 5 juillet 2017

https://gregoirefalque.com/wp-content/uploads/2026/11/tva-sur-le-rien.png



RÉPONSE AUX OBSERVATIONS DU CONTRIBUABLE

Lettre avec AR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3926-SD (07-2016) cerfa N° 11071*12

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DRFIP ILE DE FRANCE ET DE PARIS
PÔLE DE CONTRÔLE ET D EXPERTISE
20 RUE GEOFFROY SAINT HILAIRE
75230 PARIS CEDEX 05
TÉLÉPHONE : 01.44.08.59.14
MEL. : pole-ice.paris-5e@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Réception : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h
sur rendez-vous
Affaire suivie par
Téléphone : 01 44 08 59 14
Télécopie : 01.44.08.59.93
Réf.

DRFIP ILE DE FRANCE ET DE PARIS
PÔLE DE CONTRÔLE ET D EXPERTISE
20 RUE GEOFFROY SAINT HILAIRE
75230 PARIS CEDEX 05

M FALQUE GREGOIRE
[redacted]
75005 PARIS

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur le principe de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr ou dans votre service des impôts.

PARIS, le 03/04/2017

Reçu en main propre 04/04/17

Monsieur,

J'ai pris connaissance des observations que vous avez formulées le 08/02/2017 en réponse à la proposition de rectification n° 2120 du 15/12/2016.

Après un examen attentif de ma part, je vous informe que :

~~Les rectifications qui vous ont été proposées sont abandonnées en totalité.~~

Les rectifications qui vous ont été proposées sont maintenues partiellement pour les motifs exposés dans le présent courrier.

Vous disposez d'un délai de 30 jours pour m'adresser vos éventuelles observations sur les sanctions fiscales qui sont mentionnées dans le présent courrier.

La présente lettre comporte 2 feuilles, y compris celle-ci.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Visa et nom de l'Inspecteur principal ou de l'Inspecteur divisionnaire (1)

Marie-Josett[redacted]
L'inspecteur des finances publiques

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.
Les articles L. 67, L. 69, L. 69 A, L. 69 B, L. 69 C, L. 69 D, L. 61, L. 64, L. 76, L. 80 D, L. 80 E, R*57-1, R*59-1, R*64-2, R. 80 E-1 du livre des procédures fiscales et les articles 1631 O, 1631 H, 1651 L et 1653 F du code général des impôts peuvent être consultés sur le site Legifrance (http://www.legifrance.gouv.fr).

(1) En cas d'application des majorations pour manquement délibéré, pour manœuvres frauduleuses, pour abus de droit fiscal, ou pour opposition à contrôle fiscal.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Image : boycott à la consommation journée sans achat en 2018

https://gregoirefalque.com/wp-content/uploads/2026/10/Rien-1-725x800.png



Re: [Boycott à la consommation : journée sans achat !] Ne rien acheter, ça coûte quand même 80 euros.

Boîte de réception ×

[redacted] <notification+kr4kkrsngskx@facebookmail.... mar. 25 sept. 2018 23:07
À moi

Isabelle Le Serrec a commenté votre publication dans Boycott à la consommation : journée sans achat !

Isabelle [redacted] 25 septembre 15:06
Vraiment le summum de la connerie ! Ne rien acheter çà fait zéro il me semble !

Historique des commentaires

Blaise [redacted] 25 septembre 15:09
Il est temps de passer à autre chose !

Angella [redacted] 25 septembre 15:11
Artistiquement cela résume bien la situation, j'adore !

Christel [redacted] 25 septembre 15:15
Il faut se délester ! Le Délesteur n'est-ce pas ?

Melanie [redacted] 25 septembre 15:23
Cool je n'achète rien et cela coute 80 euros. Bon reflet de la société actuelle. Bravo !
Petit clin d'oeil au Le Délesteur

Melanie [redacted] 25 septembre 15:24
NE RIEN ACHETER !!!!

Afficher tous les commentaires

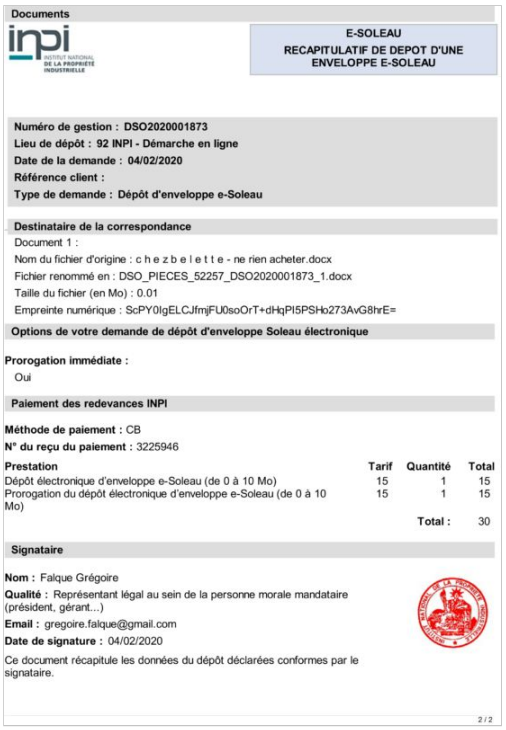
Vidéo : un Américain achète du Rien, 30 janvier 2019, 2 min 24

https://fb.watch/Kf0fUbm0aR/

SCANNER POUR VOIR LA VIDÉO

Image : dépôt de la fabrication du Rien à l'INPI

https://gregoirefalque.com/wp-content/uploads/2026/10/Depot-du-Rien-552x800.png



Documents

inpi INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

E-SOLEAU
RECAPITULATIF DE DEPOT D'UNE ENVELOPPE E-SOLEAU

Numéro de gestion : DSO2020001873
Lieu de dépôt : 92 INPI - Démarche en ligne
Date de la demande : 04/02/2020
Référence client :
Type de demande : Dépôt d'enveloppe e-Soleau

Destinataire de la correspondance

Document 1 :
Nom du fichier d'origine : c h e z b e l e t t e - ne rien acheter.docx
Fichier renommé en : DSO_PIECES_52257_DSO2020001873_1.docx
Taille du fichier (en Mo) : 0.01
Empreinte numérique : ScPY0lgELCJfmjFU0soOrT+dHqPI5PSHo273AvG8hrE=

Options de votre demande de dépôt d'enveloppe Soleau électronique

Prorogation immédiate :
Oui

Paiement des redevances INPI

Méthode de paiement : CB
N° du reçu du paiement : 3225946

Prestation	Tarif	Quantité	Total
Dépôt électronique d'enveloppe e-Soleau (de 0 à 10 Mo)	15	1	15
Prorogation du dépôt électronique d'enveloppe e-Soleau (de 0 à 10 Mo)	15	1	15
		Total :	30

Signataire

Nom : Falque Grégoire
Qualité : Représentant légal au sein de la personne morale mandataire (président, gérant...)
Email : gregoire.falque@gmail.com
Date de signature : 04/02/2020

Ce document récapitule les données du dépôt déclarées conformes par le signataire.

2 / 2

Visuel de la fiche produit « Ne rien acheter », archive de CHEZBelette (Wayback Machine, mai 2016)

https://web.archive.org/web/20160522232728/http://chezbelette.com/29-home_01oslo/ne-rien-acheter.jpg

FORME DONNÉE

Vidéo de présentation, 7 mars 2011, 1 min 01

https://www.youtube.com/watch?v=F1Blv4wwqtI

SCANNER POUR VOIR LA VIDÉO